

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



SECTION DE TOULOUSE

2, rue Saint Jean - 31000 Toulouse
05 62 26 69 19 (répondeur enregistré)

<https://www.facebook.com/LigueDesDroitsDeLHommeToulouse/> <http://ldh-midi-pyrenees.org/les-sections/toulouse/>
<https://twitter.com/LDHtoulouse> <https://www.instagram.com/ldh.toulouse/>

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

UNE ACTION INDÉPENDANTE

UN ENGAGEMENT

CITOYEN



SOMMAIRE

Editorial

Activités 2023

La vie de la section

Les adhérents de la section

Les réunions de section

La communication

Le travail des groupes

Prison, privation de liberté

La LDH en résidence : « Avec la parole des élèves :

Ecrits pour la Fraternité

Ecologie, droits et démocratie

Dans la cité, avec les partenaires ...

Citoyenneté Quartiers Fraternité Droits (CQFD) pour l'égalité

Collectif Enfance 31

L'Observatoire des Pratiques Policières (OPP)

L'observatoire de l'Habitat Indigne (OHI)

Campagne Tisséo contre le harcèlement sexiste

Toulouse en Libertés 2023

Communiqués et interventions



Editorial

2023, une année étouffante.

Nous avons difficilement repris conscience des guerres l'année passée, avec l'invasion russe en Ukraine. Cette année, c'est la sidération après les attaques terroristes du Hamas le 07 octobre, et les jours suivants lors des ripostes sanglantes d'Israël. Surtout, ce qui marque dans notre société, c'est un campisme réducteur : il devient presque impossible de s'exprimer sans être accusé de prendre position pour des terroristes d'un côté, ou d'un état colonial de l'autre. C'est pourtant ce chemin de crêtes que nous défendons. Les populations civiles sont, comme toujours, particulièrement ciblées et touchées dans ces moments. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'ONU António Guterres, « *Aucun belligérant n'est au-dessus du droit international* ».

En début d'année, le mouvement social s'est organisé contre une nouvelle réforme des retraites, pourtant massivement rejetée par la population et les organisations syndicales. Nous avons communiqué dès le début sur une nouvelle régression des droits sociaux. Au final, c'est une alerte démocratique majeure que nous formulons, puisque le gouvernement est passé en force, utilisant simultanément les outils les plus brutaux de notre Constitution pour s'affranchir d'un véritable débat et de passer outre les droits du Parlement.

Etouffante année encore lorsqu'on regarde le climat !

Les alertes se sont multipliées, avec des records de température, des sécheresses, des restrictions d'eau dès le mois d'avril, mais également des inondations en fin d'année. Le dérèglement climatique n'a clairement pas été (com)pris à sa juste mesure par nos gouvernants, dont les carences et les inactions nous

obligent à lutter pour la préservation d'une planète saine et durable, notamment pour les générations futures. Ce message était la thématique principale de notre 13ème édition de Toulouse en Libertés, en juin.

Cette année a également été marquée, pour la LDH, par un double évènement.

Le premier étant la remise en cause de nos subventions par le ministre de l'Intérieur, qui n'a pas digéré que nos observateurs se rendent à la manifestation de Sainte Soline, puis qu'ils rendent publiques les photos, vidéos, et communications téléphoniques prouvant de graves dysfonctionnements dans l'évacuation des blessés, ainsi qu'un maintien de l'ordre brutal. Cette remise en cause - inédite dans la 5ème république- de notre association a provoqué, localement comme nationalement, une série de soutiens et d'adhésions. Cet engagement, que nous voulons une fois de plus saluer, est pour nous autant une bouffée d'oxygène qu'un signe que nos alertes sont entendues.

L'année prochaine, forts de ces nouveaux soutiens, nous resterons la vigie des Droits et des Libertés.

Les sujets d'inquiétudes ne manquent pas. Mais gageons que ce souffle nouveau nous permettra de partager plus largement nos idées. Continuons de tout mettre en œuvre pour défendre une société s'appuyant sur un Etat de droit, porteur de justice sociale, d'égalité et de solidarité.

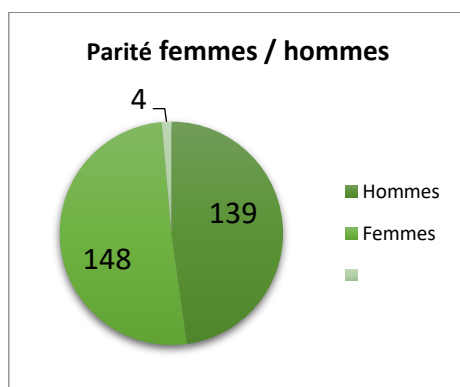
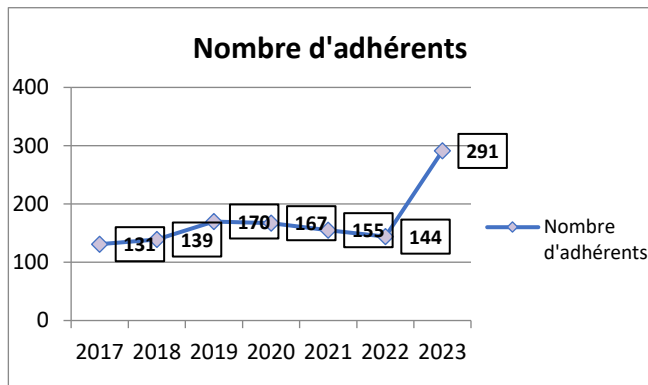
Pierre Bernat
Co-président

Caroline Mourgues
Co-présidente

ACTIVITES 2023

La vie de la section

Les adhérents de la section



En 2023, la section a connu 14 départs, dont certains dus à la réactivation de la section de Cahors, 161 nouvelles adhésions et le renouvellement de la quasi-totalité des anciens adhérents. Notons à cette occasion que, comme pour les autres sections, nous avons bénéficié de l'élan citoyen de solidarité suite aux attaques que nous avons subies de la part du gouvernement relayées par certaines organisations liées à notre présence et nos positions prises lors des manifestations de Sainte Soline. Nous avons ainsi quasiment doublé nos effectifs, gage d'une meilleure efficacité militante dans une période qui nous sollicite plus que jamais !

Les réunions de section et les réunions publiques

• **Mercredi 18 janvier 2023**
Mais pourquoi une réforme des retraites !
Avec Jean François TORTAJADA, responsable départementale de la CGT, la réunion se terminera avec la galette des droits.

• **Mercredi 8 février 2023**
• Point sur le travail engagé autour de **l'avenir de la LDH** (sur le mandat, le nom de l'association et son organisation), suite du processus.
• Point sur la **semaine d'action des collectifs en lutte sur les questions environnementales** et projet d'action menée par la LDH le samedi 18 mars.
• **Organisation d'un point de tractage LDH** pour distribuer une information sur les droits en manifestation lors de la manifestation contre le projet de loi retraite du 11 février.

• **Mercredi 15 mars 2023**
Patrick BAUDOIN, président de la LDH et ancien président de la FIDH, présente le **point de vue des défenseurs des droits de l'Homme sur la guerre en Ukraine**.
Nous recevons Iryna TUZ, présidente de l'association UKRAINE LIBRE, pour échanger sur cette question.

A lire sur ce sujet :

- [Février 2023 - Tribune de Patrick Baudouin "soutien au peuple ukrainien, un an après l'invasion russe" publié sur Mediapart.](#)

- [Communiqué : Un an après l'invasion générale de l'Ukraine par la Russie](#)

• **Mercredi 19 avril 2023**
Accueil des nouvelles et nouveaux !

• **Mercredi 5 avril 2023**
Mobilisation nécessaire des adhérent.es de la LDH contre la vague actuelle de répression brutale
Nous assistons à une nouvelle vague de répression violente contre le mouvement social sur la réforme des retraites et contre des luttes écologistes. **Cette politique brutale du gouvernement plonge aujourd'hui le pays dans une situation particulièrement alarmante pour la démocratie.** Le territoire français est à nouveau le théâtre d'opérations de maintien de l'ordre de grande ampleur, violentes et totalement disproportionnées, au mépris de la liberté de manifester.
La LDH a sonné l'alarme et a pris plusieurs initiatives au niveau national et local.
Nous avons invité à venir nombreux et nombreuses à la prochaine réunion de section

pour faire le point sur les actions déjà engagées nationalement et localement et les nouvelles initiatives qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre.

- **Mercredi 10 mai 2023**

Les récentes mises en cause de la LDH par le ministre de l'Intérieur, puis par la Première ministre, sont révélatrices d'une crise démocratique, d'une atteinte aux droits et aux libertés. Elles ont suscité de nombreux soutiens et adhésions à notre association et nous accueillons aujourd'hui de nouveaux membres au sein de la section de Toulouse. Ces adhésions s'inscrivent dans une actualité, dont avons discuté en la reliant aux textes de la convention (en pièce jointe le supplément LDH info avec les textes statutaires).

- **Mercredi 7 juin 2023**

- Moment d'accueil des nouveaux adhérents « **Tout ce que vous avez voulu savoir sur la LDH locale et nationale** ». Informations, échanges, rencontres anciens/nouveau ...
- Organisation de notre fête « **Toulouse en Libertés** » : derniers éléments de communication, présences sur la journée, répartition des tâches ...
- Premiers éléments d'échanges sur le **bilan** de la section pour l'année 2023, et **projections pour la rentrée**

- **Samedi 17 juin 2023**

Toulouse En Libertés 13ème édition
« **Environnement et droits humains** »

- **Mercredi 28 juin 2023**

Auberge espagnole de la section à la prairie des Filtras

- **Mercredi 6 septembre 2023 Réunion de rentrée**

- Vie de la section (actualité locale, initiatives des groupes de travail, rendez-vous militants ...)
- Tour d'horizon de l'actualité politique : Après la déflagration de la mort de Nahel, les émeutes dans les banlieues, les proclamations guerrières des syndicats de police, les déclarations du Directeur général de la police nationale violemment contraires à l'État de droit, le soutien du ministre de l'intérieur, quelles perspectives politiques peut-on envisager pour la défense des droits ?

- **Mercredi 20 septembre 2023**

- **Vie de la section** (actualité locale, initiatives des groupes de travail, rendez-vous militants ...)

- « **Les quartiers populaires : territoires abandonnés de la République ?** »

Comme nous l'avons constaté en juillet, le meurtre du jeune Nahel a provoqué de nouvelles émeutes partout en France. Les prêcheurs habituels n'ont bien sûr pas tardé à dénoncer : « De jeunes voyous voulant juste se procurer des Nike ou des Adidas à bon prix, sans aucune revendication politique et sans rapport avec les défaillances ponctuelles de l'institution policière, puisqu'ils attaquent aussi les pompiers, et donc seulement justiciables de « prise en charge » policière et judiciaire ». Mais au-delà du constat maintenant habituel de l'incapacité de l'Etat à sortir d'une réponse martiale et de sa rhétorique discriminante, comment restituer à ces « émeutes » leur dimension politique ?

Quelle est la réalité des quartiers populaires aujourd'hui ? Quelles en sont les ressources sociales et militantes ? Quelles perspectives d'initiatives communes sur les questions d'atteintes aux droits et libertés ?

Accueil de Tayeb Cherfi (responsable associatif au Tactikollectif - <https://tactikollectif.org/histoire/>) et des représentantes de l'association Izards Attitude (<https://izardsattitude.blogspot.com/p/qui-sommes-nous.html>)

- **Mercredi 18 octobre 2023**

- **Vie de la section** (actualité locale, initiatives des groupes de travail, rendez-vous militants ...)

- **Point d'actualité**

Débat sur l'immigration, mise en perspective du projet de loi sur l'immigration » de Gérald Darmanin

- **Mercredi 29 novembre 2023**

- **Vie de la section** (Actualité locale, initiatives des groupes de travail, rendez-vous militants ...)

- **Echange thématique**

La guerre israélo-arabe déclenchée à la suite des attaques barbares du Hamas du 7 octobre met cruellement en lumière l'impérialisme et l'hypocrisie de l'ensemble des Etats, qu'il s'agisse de l'Occident, des pays arabes ou même de la Russie et de la Chine, qui se sont lavés les mains depuis de nombreuses années de la question, abandonnant le peuple palestinien à sa confrontation délétère avec un État israélien dérivant vers une politique

d'apartheid assumée. Cette crise internationale fait spécifiquement écho dans la société française, où l'on observe la même incapacité des politiques à proposer une analyse éclairée. **C'est également un défi pour la ligue des droits de l'homme, obligée de repenser une situation qui n'a jamais quitté ses préoccupations**

- **Mardi 12 décembre 2023**

Assemblée Générale de la section LDH Toulouse au Hangar

La communication

La communication interne

Les événements initiés ou soutenus par la LDH Toulouse font l'objet d'une communication par mails aux adhérents, mais aussi aux sympathisants et aux organisations partenaires. Les informations peuvent être regroupées et prendre la forme d'une newsletter.

Les réseaux sociaux

La communication de la section se décline sur les trois réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram.

Les messages postés peuvent prendre différentes formes, adaptées à chacun des réseaux. Chaque réseau a son public et des avantages qui lui sont propres.

Là où Facebook permet l'organisation (et la co-organisation) d'événements et la mise en ligne de contenus longs, complets et de formes diverses. Twitter touche davantage une population qui recherche une information synthétique et qui peut être rapidement répercutée.

Le compte X (ex-Twitter)

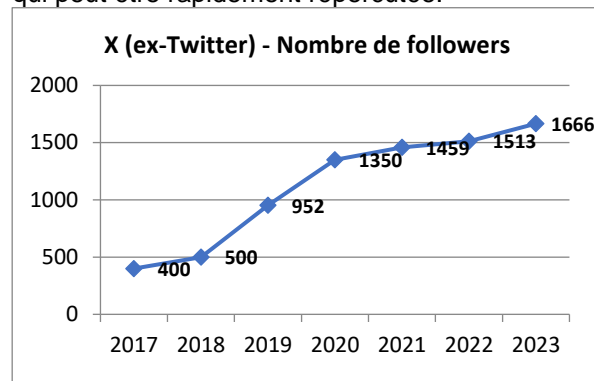
Là où Facebook permet l'organisation (et la co-organisation) d'événements et la mise en ligne

Âge et genre

Hommes : **46.50%**

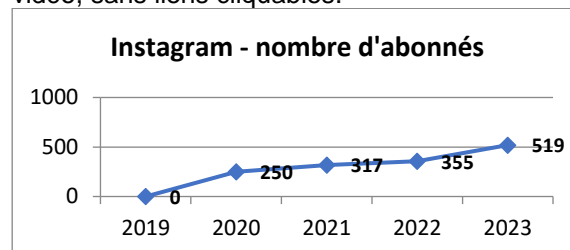
Femmes : **53.50%**

de contenus longs, complets et de formes diverses, X touche davantage une population qui recherche une information synthétique et qui peut être rapidement répercutée.



Le compte Instagram

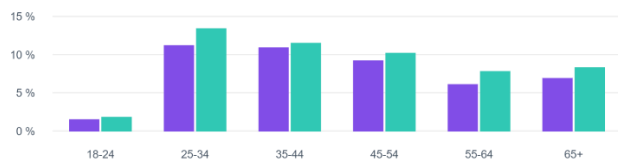
Le compte Instagram LDH Toulouse a été créé début juin 2019. Il touche un public différent des deux autres réseaux sociaux, avec une représentation importante des 18-24 ans (16,6%), des 25-34 ans (29,8%) et des 35-44 ans (24,1%). C'est aussi une autre façon de communiquer, plus centrée sur l'image, la vidéo, sans liens cliquables.



La page Facebook



6,5 K J'aime • 7,3 K followers



Page suivie, par villes

Toulouse	1 990	Paris	319
Marseille	92	Montpellier	63
Albi	48		

Le travail des groupes

Prisons, privation de liberté



Créé en 2006, le groupe Prison mène une réflexion sur le rôle de la prison dans nos sociétés, dénonce les conditions carcérales, interroge les pratiques des acteurs qui travaillent dans et autour de la prison et s'appuie sur les expériences des personnes détenues afin que les droits et les libertés soient respectés.

Une année de mobilisation contre le projet d'un établissement pénitentiaire à Muret et plus particulièrement contre la sortie de l'arrêté préfectoral d'autorisation de destruction des espèces protégées du site envisagé pour ce projet.

Les militantes et militants du groupe Prison ont poursuivi leur mobilisation contre le projet d'un 3ème établissement pénitentiaire à Muret. Une mobilisation initiée en 2019 qui se poursuit avec la création d'un collectif « La 3ème prison à Muret, c'est non ! » regroupant des citoyens et des citoyennes, des associations de défense des droits et des libertés, de l'environnement et du monde agricole.

<https://stopprisonmuret.noblogs.org/>

Cette année fut jalonnée de nombreuses actions pour toujours et encore répondre aux enjeux présents autour de ce projet : les politiques pénale et pénitentiaire du gouvernement et la réponse donnée à la surpopulation carcérale, mais aussi la protection de l'environnement et le déficit démocratique des procédures mises en place dans le cadre de ce projet.

Rassemblement citoyen devant la Sous-préfecture de Muret

L'année 2022 s'est terminée par un rassemblement citoyen devant la sous-préfecture de Muret à l'appel

DIMANCHES DU MERMOZ
L'association Vive le Cinéma à Muret et Véo Muret proposent
Dimanche 29 janvier 10h30

Au cinéma Véo Muret
• 49, av d'Europe
• 31 600 Muret
• Entrée : 5 €

Intervenants :
• Catherine RECHARD, réalisatrice
• Caroine MOURGUES, Ligue des Droits de l'Homme - Toulouse
• Avec des membres de La 3^e prison à Muret, c'est non !

EXTRA MUROS
une peine sans murs

Un film de Catherine Rechart Débat suivi d'un apéro citoyen (chaque participant apporte à grignoter) Produit par Agnès Trintzius

Court métrage
• Avec mon p'tit bouquet de Stéphane Mercurio

Logos: A.M.I.S. DIPLO, Véo, and others.

du collectif pour s'opposer à la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées sur le site du projet de la 3ème prison. Une délégation, composée des Jeunes Agriculteurs 31, CESAAM Muret, la section Vincent Aurioi - Parti Socialiste Muret, la Ligue des Droits de l'Homme, le Député Christophe Bex, le Maire de Muret André Mandement, a été reçue par le nouveau sous-préfet. Nous avons d'une même voix dénoncé ce projet écocide et exprimé notre volonté de trouver des solutions alternatives à ce projet néfaste pour les droits et l'environnement.

Ciné-débat Extra Muros, une peine sans murs

En partenariat avec l'association Vive le cinéma à Muret et Véo Muret, un ciné-débat a été organisé en présence de la réalisatrice Catherine Réchart. Extra Muros aborde la question des aménagements de peines. Un film dédié à la mesure de placement à l'extérieur qui permet de répondre à la commission d'infractions autrement que par l'enfermement.

Dans le cadre de l'étude du projet de Loi de finances pour 2023, l'Association nationale des juges d'application des peines (ANJAP) a souligné l'efficacité de cette mesure en terme de prévention de la récidive et a expliqué que le nombre total de places en extérieur prévues sur le territoire national était trop limité pour permettre une utilisation optimale de ce dispositif. Le plus de places de prison se fait au détriment de cette mesure plus efficace et plus humaine.

Participation à la campagne CLIMARS ATTAQUE - STOP BETON ! Le Vivant en action

Dans le cadre de la campagne Climats Attaque, le collectif « la 3ème Prison à Muret, c'est non ! » a participé à la marche et a mené une action à Muret « Bas les murs à Muret » pour dénoncer l'arrêté préfectoral d'autorisation de destruction des espèces protégées pris le 20 février 2023 en dépit des nombreux avis négatifs. Des prises de paroles, une fable, une chanson ont animé l'espace public de Muret pour dénoncer ce projet écocide.



Des actions diverses se sont tenues pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens pour informer sur le projet et de la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées. Un projet aux conséquences écologiques irréversibles et dévastatrices sur les écosystèmes locaux et la biodiversité. Il entraînera la destruction de zones boisées et agricoles, d'un milieu naturel très diversifié avec une friche de plus de 20 ans, d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales protégées.

Tractage lors du meeting aérien Muret Lherm

Participation au festival Danse Solidarité à Muret

Participation à la fête populaire à Miremont

Journée festive avec un marché aux plantes à Muret

Le collectif a organisé une journée festive avec un marché aux plantes et des producteurs locaux, une ferme pédagogique pour les plus jeunes, des restaurateurs... Une journée ponctuée par des prises de parole, des intermèdes musicaux et une saynète pour rappeler que le projet de construction de la 3e prison serait réalisé sur des terres fertiles, utiles aux agriculteurs... et aux consommateurs.

Recours judiciaire contre l'arrêté portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour le projet de centre pénitentiaire de Muret.

La LDH avec deux autres associations, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées et CESAAM, a formé un recours contre l'arrêté du préfet de la Haute Garonne portant dérogation aux interdictions relatives à la destruction d'espèces protégées.

La LDH, consciente que les enjeux actuels en matière environnementale menacent directement l'exercice des droits fondamentaux humains, a modifié son objet social lors de son dernier congrès et peut agir devant le tribunal administratif.

« ...Elle lutte en faveur du droit à un environnement propre, sain et durable et donc, de l'équilibre entre l'humanité et son environnement et de la protection de ce dernier, y compris la préservation du climat et de la biodiversité. Elle défend l'accès à l'information, la participation à la décision publique et l'accès à la justice en matière d'environnement ».

Dans l'arrêté, la dérogation est justifiée par une raison impérative d'intérêt public majeur : la lutte contre la surpopulation carcérale. La LDH a pu ainsi étayer les arguments contestant que la construction d'une nouvelle prison est une solution au problème de la surpopulation carcérale et démontrer que la solution du toujours plus de prisons a été et reste une impasse.

Les réunions nationales du groupe Prison

Le groupe de travail national Prison a poursuivi ses réunions à raison d'une fois par mois à distance. Ces réunions permettent aux différents ligueuses et ligueurs de s'informer, d'échanger, de mutualiser les moyens et de construire conjointement les travaux et les actions qui pourront être portés par la Ligue sur tout le territoire.

Actions judiciaires contre les projets de construction de prison

Le recours judiciaire inter-associatif porté par la LDH dans le cadre du projet d'un centre pénitentiaire à Muret a été construit avec la responsable du GT Prison, des militant-es de la LDH et notre conseil Maître Julie Rover. Cette action est une première pour les acteurs du réseau prison-justice. Ainsi, un travail en collaboration avec ces acteurs, particulièrement l'OIP, l'observatoire international des prisons, est en cours afin d'étayer les argumentaires et soutenir les collectifs en lutte contre ces projets de prison.



Mise en place d'un mécanisme contraignant de régulation carcérale

Il n'est plus possible d'accepter qu'en France les personnes détenues soient soumises à des conditions inhumaines. Une solution d'urgence existe et fait l'objet d'un large consensus : une régulation carcérale, qui doit absolument être contraignante pour produire des effets. La LDH promeut ce type de solutions et lance un plaidoyer sur tout le territoire pour défendre la possibilité d'une régulation carcérale grâce à un mécanisme de concertation entre tous les acteurs concernés.

<https://www.ldh-france.org/surpopulation-carcerale-seul-contre-tous-le-gouvernement-soppose-a-une-solution-durgence/>

Pour un accès à internet en Prison

La LDH participe à une campagne collective, portée par une trentaine d'organisations du milieu prison-justice, pour appeler à résorber la fracture numérique au sein des établissements pénitentiaires. L'accès à Internet en prison est primordial pour reconnaître les personnes détenues comme sujets de droits, limiter l'exclusion sociale causée par l'incarcération et faciliter le retour à la vie libre. Un an plus tard, l'accès généralisé à Internet en prison reste toujours absent de l'agenda politique et les entraves aux droits fondamentaux des personnes détenues continuent.

<https://internet-en-prison.fr>

Calendrier 2023

Janvier 2023

- Ciné-débat Extra Muros, une peine sans murs

Mars 2023

- Campagne Climars Attaque, Stop béton ! Le vivant en action
- Rencontre avec le Président du Conseil Départemental Haute Garonne

Mai 2023

- Tractage lors du meeting aérien Muret Lherm et stand au festival Danse et Solidarité à Muret

Juin 2023

- Réunion publique LDH - SAF - LA PRISON : De quoi parlons nous ? Qui enferme-t-on ? Où les enferme-t-on ? Dans quelles conditions ? Quelles politiques publiques ? Combien ça coûte ? Existe-t-il des alternatives ?

Juillet 2023

- Rencontre avec le Maire de Muret

Août 2023

- Dépôt de la requête auprès du Tribunal administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral du 17 février n° 31-2023-01, publié au recueil des actes

administratifs du 20 février 2023, portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour le projet de centre pénitentiaire de Muret.

Septembre 2023

- Participation à la fête populaire à Miremont
- Formation régionale LDH « Réfléchir la prison et la privation de liberté »

Octobre 2023

- Journée Marché aux plantes à Muret
- Participation au forum régional pour la justice restaurative

Perspectives 2024

Poursuivre les actions afin de lutter contre le tout carcéral et les conditions indignes de détention, promouvoir d'autres solutions que l'augmentation du nombre de cellules et s'orienter vers la mise en place d'une véritable politique de réduction à l'instar de nos voisins européens qui enregistrent une déflation carcérale.

LA LDH EN ACTION AUPRES DES ENFANTS ET DES JEUNES

La LDH se donne pour mission de sensibiliser les jeunes à toutes les formes d'inégalités, de racismes, de discriminations et d'atteintes aux droits afin de susciter et de promouvoir leur engagement pour la défense des droits fondamentaux. Dans le département de Haute-Garonne, les militantes et militants de la LDH des sections de Toulouse et de Colomiers interviennent auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de deux projets : LDH en résidence et le concours des Ecrits pour la fraternité



Depuis 2014, nous intervenons dans les établissements scolaires de Toulouse et de Haute-

Garonne dans le cadre du dispositif **LDH en résidence**.

L'objectif de ce projet est de **donner la parole aux élèves** sur des sujets comme la laïcité, l'égalité, la liberté... Il s'agit de leur permettre d'exprimer et de construire ensemble ce qui, pour eux, fait notre société. Nous souhaitons les amener à débattre, à échanger, à s'écouter, à accepter les différences.

L'idée n'est pas de dispenser un cours magistral. La méthode diffère de l'enseignement traditionnel pour transmettre les valeurs fondatrices de notre société et de la République, en soulevant nombre d'interrogations tant dans la classe que dans la cour de récréation.

En s'éloignant du format scolaire habituel, les élèves peuvent parler librement, débattre, témoigner, questionner et découvrir des avis et arguments divergents, sans crainte d'être jugés.



Mise en œuvre du projet

□ Quelques chiffres

Durant l'année scolaire 2022-2023, les bénévoles de la LDH ont rencontré plus de **950 élèves**, au sein de **37 classes** dans **6 établissements scolaires du CM1/2 à la 3^{ème}**

Collège de Seysses	6 classes de 6 ^{ème}
Collège Vauquelin de Toulouse	6 classes de 6 ^{ème}
Collège Pierre et Marie Curie au Fousseret	4 classes de 6 ^{ème}
Collège Germaine Tillon à Aussonne	7 classes de 6 ^{ème}
Collège Jean-Pierre Vernant de Toulouse	7 classes de 4 ^{ème}
Collège Jules Vallès à Portet-sur-Garonne	7 classes de 3 ^{ème}

□ Thèmes abordés

Les thèmes sur lesquels porte l'intervention sont choisis en accord avec l'enseignant et adaptés au niveau de la classe concernée. Le jour de l'intervention, la classe est divisée en groupes de 4 élèves. Chaque groupe reçoit donc une série de questions sur le ou les thèmes préalablement choisis. Après un moment de réflexion, le porte-parole de chaque groupe présente à la classe les réponses données. Le débat s'engage avec respect de la parole de chacun.



Les 4 thèmes les plus sollicités par les équipes éducatives sont :

- Le harcèlement
- Discuter, échanger pour prévenir la violence
- L'égalité filles / garçons
- Discriminations et vivre-ensemble

Les thèmes les plus demandés sont sensiblement les mêmes que l'année précédente, à l'exception de celui du harcèlement, qui a été beaucoup plus demandés par les équipes éducatives cette année.

Le thème de **l'égalité filles / garçons** est souvent plébiscité par les élèves eux-mêmes, ainsi que par les professeurs qui peuvent parfois noter des paroles ou des comportements qui interrogent cette égalité.

Concernant le thème « **discuter et échanger pour prévenir la violence** », il est souvent choisi par des professeurs qui ont observé dans leurs classes des tensions entre élèves ou des échanges à la limite de la violence verbale. A travers ce thème, l'idée est d'amener les élèves à se rendre compte que la discussion et le débat doivent toujours être privilégiés, dans leur rapport avec leurs camarades et plus largement dans leur future vie de citoyen

Il est à noter que certains thèmes sont transversaux et sont abordés lors de différents débats avec les élèves avec des angles différents. C'est le cas des réseaux sociaux, de l'égalité filles / garçons, du harcèlement ou encore de la laïcité.

Outils pédagogiques et moyens de communication

Ce projet est aussi une collaboration, depuis de nombreuses années, entre la LDH et le graphiste-illustrateur JB Meybeck.

En effet, pour introduire les thèmes des débats auprès des élèves, les militants utilisent des **kakémonos thématiques** (le vivre-ensemble, les discriminations, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la démocratie, la tolérance, ...). Ces derniers, réalisés par JB Meybeck, représentent les thèmes traités grâce à une illustration humoristique ou satirique. Ils permettent ainsi de provoquer le débat avec les jeunes.

Des **marque-pages**, sur le même modèle que les kakémonos, avec au verso l'article correspondant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sont également distribués aux élèves.

Depuis la rentrée 2021, certains kakémonos ont été mis à jour et de nouveaux ont été réalisés sur de nouvelles thématiques notamment **les réseaux sociaux et l'accès à l'information**. En effet, ce sont des sujets qui reviennent spontanément et de manière régulière au cœur des discussions avec les jeunes. Il était donc important que des outils pédagogiques soient réalisés afin de répondre à cette demande de la part des élèves.

Afin de pouvoir mieux communiquer autour de ce projet, la LDH a relancé le **blog « LDH en résidence »**. Vous pourrez y retrouver l'ensemble des actualités liées à ce projet, des témoignages et des articles de fond : ldh31-enresidence.over-blog.com

Moyens humains

L'ensemble des interventions dans les établissements scolaires sont menées par des bénévoles de la LDH. **5 bénévoles** sont fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Pour l'année scolaire 2022 - 2023, en termes de temps de bénévolat cela a représenté un total d'environ **710 heures** :

- Contact avec les établissements scolaires et préparation des interventions : 150 heures
 - Interventions dans les établissements scolaires : 270 heures
 - Travail administratif, secrétariat, formations des nouveaux bénévoles : 290 heures
- Les bénévoles également sont accompagnés par **2 volontaires en service civique**.

Enfin, les bénévoles sont épaulés de manière ponctuelle par **Marina** qui gère les aspects plus administratifs du projet (demande de subvention, suivi budgétaire, contact avec les fournisseurs).

Évaluation du projet

Les retours des établissements scolaires vis-à-vis du projet sont la plupart du temps **très positifs**. D'une année sur l'autre, ils sont nombreux à replanifier des interventions de la LDH, signe fort de **la pertinence** et de **l'intérêt du dispositif**. Dans la plupart des cas, les équipes pédagogiques choisissent un niveau de classes dans lequel nous intervenons tous les ans. Par exemple, au collège Vauquelin, nous intervenons depuis 9 ans devant l'ensemble des classes de 6^{ème}. Mais on sent certaines difficultés et lassitudes des enseignants à lutter contre la surcharge des effectifs et la violence des propos et des comportements d'élèves.

Malgré tout, dans les collèges où nous nous « installons » pour une semaine, nous laissons les kakémonos bien visibles dans le hall du collège ou au CDI afin que l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique (et non pas uniquement les enseignants faisant appel à nous) puissent, s'ils le souhaitent, amener leurs élèves et débattre avec eux sur les notions présentées.

Parfois même, les personnels éducatifs (CPE, infirmière, professeur documentaliste) viennent assister aux débats, pour connaître une autre facette des élèves, qui, du reste, ne sont nullement gênés par leur présence tant ils sont pris par les discussions. Les observateurs nous disent être étonnés, parfois, de la maturité de certains élèves qui ont des résultats scolaires plutôt moyens, et a contrario la réserve de très bons élèves. Ce projet permet donc aussi de valoriser des élèves, qui sont peut-être sous-estimés, et de leur donner confiance en eux.

CONCOURS DES ECRITS POUR LA FRATERNITE

Les écrits pour la Fraternité
Remise des récompenses régionales
par la Fédération 31 Ligue des Droits de l'Homme
Mardi 23 mai à 14 heures à la salle Boris Vian à La Salvetat-Saint-Gilles avec écran 7

Accueil
Projection des oeuvres
Goûter
Remise des prix

Ligue des droits de l'Homme

"Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit."
René Cassin

Depuis 1991, la LDH organise le concours des « Ecrits pour la fraternité », qui propose aux enfants et aux jeunes de s'exprimer librement sur un thème d'actualité lié aux droits de l'Homme. Cette année la 31^{ème} édition du concours était **sur le thème d'un monde nouveau, respectueux des droits, des libertés, de l'égalité et de la solidarité**. C'est à partir d'une citation de René Cassin, qu'ils ont pu analyser la période que l'on vient de vivre et se projeter dans un avenir en paix : « **Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'Homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit** »

Ce concours s'adresse aux élèves de la maternelle au lycée, en intégrant les établissements spécialisés et les structures périscolaires. La forme de l'œuvre réalisée par les jeunes est libre. Il peut s'agir de textes (en pros ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson), de vidéos, d'œuvres plastiques et graphiques.



Ce sont 2 établissements scolaires qui ont pris part à ce concours. Les élèves ont fait preuve d'une grande créativité et ont été récompensés lors d'une petite fête organisée au cinéma Ecran7 de la Salvétat Saint Gilles.

- 2 vidéos des élèves de CE2 de l'école des Trois Chênes à la Salvétat Saint Gilles
- 6 productions des élèves de 1^{ère} STMG du Lycée de l'ORT de Colomiers

Des cadeaux et un goûter ont récompensé leur participation enthousiaste

Ecologie, droits et démocratie

Lors de son dernier congrès organisé en juin 2022, la LDH a adopté à une très large unanimité une résolution intitulée « *Environnement, écologie et droits* »

(<https://www.ldh-france.org/resolution-environnement-ecologie-et-droits/>).

La section de Toulouse, comme bien d'autres sections de la LDH, avait souhaité cette résolution qui actait un engagement croissant de ses membres dans des mobilisations et des actions pour préserver les écosystèmes.

Le groupe **Ecologie, droits et démocratie** lancé par la section de Toulouse en 2022 **s'est étoffé en 2023 avec une vingtaine de membres** en fin d'année.

Participation à la campagne « Climars Attaque – Stop béton »

Cette campagne menée en mars 2023 a été réalisée par une coordination d'une trentaine de collectifs en luttant contre des projets nuisibles et imposés sur la région toulousaine. Tout au long du mois de mars, chaque collectif a organisé une action.



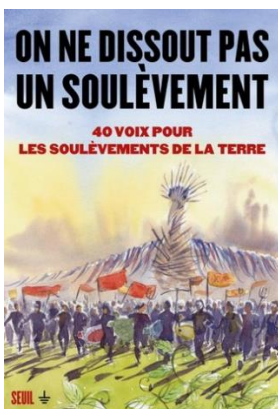
Partie prenante de cette campagne, la LDH a conçu des performances théâtralisées pour dénoncer l'artificialisation des sols et la répression à l'encontre des mobilisations écologistes. Ces animations se sont déroulées le mardi 21 mars sur deux places toulousaines et le jeudi 23 mars devant le cinéma Utopia à Tournefeuille.



Reportage au JT FR3 du 21 mars (midi et soir) : <https://www.youtube.com/watch?v=XhvMXhvFyKY>.

Soutien à la mobilisation des habitant.es de Reynerie

L'Assemblée des habitants de Reynerie, un Collectif d'architectes et d'autres associations s'opposent depuis plusieurs années à la démolition des immeubles Candilis. 1421 logements sont voués à la démolition dans le cadre d'un projet porté par Toulouse Métropole avec des bailleurs sociaux et l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine).



22 mars 2023 : marche des habitant.es de la Reynerie pour dénoncer le chantier de la honte : début de la démolition d'un immeuble appartenant au bailleur social Les Chalets alors que des habitants y logeaient encore

Depuis le début de ce projet, pour éviter un gâchis écologique et une empreinte carbone bien plus importante, des architectes répètent qu'il est mieux de rénover l'existant que de démolir pour reconstruire. Par ailleurs, nombre des personnes occupant ces logements ne souhaitent pas être relogés loin de leur quartier, dans des logements plus petits ou plus chers. Les demandes et souhaits des habitant.es n'ont pas été prises en considération et les démolitions ont démarré. La LDH apporte son soutien à cette mobilisation et a participé à plusieurs rassemblements devant la préfecture, le Conseil départemental et sur le quartier

(<https://www.youtube.com/watch?v=QVXi9sDsGmk>).

Toulouse en libertés aux couleurs de l'environnement

Pour sa 13^{ème} édition de la fête Toulouse en libertés, la LDH a choisi comme thème l'environnement et les droits humains. Trois tables rondes ont permis de débattre avec un public nombreux :



- « *Justice sociale et environnementale* » avec Geneviève Azam, économiste, maîtresse de conférences
- « *Les constats du dérèglement climatique et ses enjeux* » avec Serge Planton, climatologue et Dominique Delbos, ingénieur agronome.
- « *Le citoyen, le politique et l'Etat, et l'exercice des droits* » avec Léa Sébastien, chercheuse au CNRS.

Dénonciation de la répression et la criminalisation des luttes écologistes

Pour dénoncer la décision de dissolution des Soulèvements de la terre prononcée par le gouvernement, la LDH a organisé avec d'autres organisations un rassemblement le 21 juin et une soirée de présentation de l'ouvrage collectif « *On ne dissout pas une soulèvement* » le 23 juin à la Bourse du travail à Toulouse.



Le 9 novembre 2023, le Conseil d'Etat a annulé la dissolution des Soulèvements de la Terre en jugeant qu'ils ne pouvaient être tenus pour responsables de violence envers les personnes et que les provocations à des agissements violents à l'encontre des biens ne pouvaient justifier sa dissolution, laquelle ne constituait donc pas une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public.

La LDH se félicite de cette décision qui rappelle ainsi au gouvernement des limites à respecter pour ne pas porter atteinte à la liberté d'association et elle marque aussi un échec pour le ministre de l'intérieur dans sa volonté de criminaliser le mouvement écologiste.

Soutien à la mobilisation contre le projet d'autoroute A69

LDH s'est impliquée dans cette mobilisation pour trois raisons principales

↳ Un projet qui va totalement à l'encontre des préconisations du GIEC et dont les impacts écologiques sont clairement dénoncés par la communauté scientifique ;

↳ Un projet dont les processus de concertation et de décision sont émaillés de nombreuses défaillances démocratiques dont de nombreux conflits d'intérêts et des poursuites des travaux sans attendre les décisions de justice ;

↳ Une utilisation disproportionnée des forces de l'ordre et de procédures judiciaires à l'encontre des personnes opposées au projet.

↳

réalisée avec l'aide et la coopération d'une chercheuse du CNRS qui étudie les conflits d'aménagement et la gouvernance territoriale.

2 – La seconde étude vise à **analyser les différentes formes que prend la répression à l'encontre des luttes écologistes sur la région toulousaine** (procédures judiciaires et pressions exercées sur les personnes, les collectifs, les associations) **et de les contextualiser dans l'ensemble des lois répressives** qui ont été votées en France depuis les grandes mobilisations contre le nucléaire et le Larzac dans les années 70.

Les résultats de ces deux enquêtes seront publiés en 2024.



Présence de la LDH lors du week-end de mobilisation contre l'A 69 – 21 & 22 octobre 2023

L'implication de la LDH s'est traduite par une participation aux deux grands week-ends de mobilisation en mars et en octobre, la publication de plusieurs communiqués, la présence de ses membres au sein de l'observatoire des pratiques policières...

Lancement de deux enquêtes citoyennes

Le groupe *Ecologie, droits et démocratie* a décidé en septembre 2023 d'initier deux enquêtes citoyennes :

1 – La première enquête vise à **documenter les processus de concertation et de décision mis en œuvre dans des projets d'aménagement contestés sur la région toulousaine**. Elle est

Dans la cite, le travail avec les partenaires ...

Citoyenneté Quartiers Fraternité Droits (CQFD) pour l'égalité



Plusieurs activités du groupe de travail auprès des associations et des populations des quartiers populaires de Toulouse ont eu lieu en 2023.

La formation à destination de l'équipe du Club de Prévention du Mirail présenté dans le rapport d'activité 2022 a été effectuée. Les séquences suivantes ont été menées à terme :

- 16 janvier : présentation de la LDH et définitions des thématiques à aborder.
- 02 février : Sur les pratiques policières. Visio avec Mohamed JAÏTE, avocat.
- 17 avril : Sur les jeunes étrangers en situation irrégulière. Discussion avec Bernard Chaboureau (CIMADE).

Tout au long de l'année, la LDH a participé à plusieurs des rassemblements des habitants de Reynerie pour la sauvegarde et la réhabilitation des immeubles Candilis menacés de destruction. Elle y aura pris la parole pour soutenir le droit des habitants à décider de la nature de leur habitat et à rester sur un quartier dans lequel leur vie sociale s'est construite au fil des décennies.

23 février. Présence à la réunion habitants concernant la ZFE (Zone Faible Emission). La prise de parole a consisté à affirmer que la nécessité de réduire les émissions carbone dans l'agglomération ne saurait se faire sans prendre en compte les difficultés économiques des personnes des quartiers populaires interdits de circulations dans la zone et mis en demeure de changer de véhicule sans en avoir les moyens économiques. Où comment une mesure environnementale nécessaire entraîne, paradoxalement, de nouvelles relégations sociales.

22 juin « Repenser la ville a partir des besoins »

La LDH a été présente à la réunion publique proposée par le député NUPES, François Piquemal, sur un

premier bilan de l'ANRU (Agence nationale de Rénovation Urbaine), bilan qui dénonce les transformations arbitraires en dehors des besoins et volontés des habitants. Nous y aurons par ailleurs visité des bâtiments CANDILIS menacés de destruction en compagnie des habitants.



22 septembre, fête anniversaire des 50 ans de la « Maison de Quartier » de Bagatelle.

A l'invitation de la maison de quartier, nous avons tenu une table présentant les divers analyses et propositions de la LDH concernant les discriminations et atteintes aux droits dans les quartiers populaires. D'autre part, un débat sur le 40^{ème} anniversaire de la « marche pour l'égalité et contre le racisme » de 1983 a été animé par Fabienne Messica (Comité National LDH).

Le 30 septembre, présence à l'anniversaire des 40 ans de la maison des chômeurs de Reynerie, TO7 (Toulouse Ouverture)

Enfin, le 15 mai s'est tenue une **séquence de formation nationale en visio autour de l'ouvrage « Résistances dans les quartiers populaires en temps de Covid : rôle de l'intervention éducative auprès des jeunes et des familles »**

Avec :

- Joëlle Bordet, chercheuse, psychosociologue et militante LDH
- Daniel Boitier, philosophe et militant LDH
- Bernard Champagne, psychosociologue et militant LDH
- Jean-François Mignard, formateur, sociologue et militant LDH

Collectif Enfance 31



<https://www.facebook.com/CollectifEnfance31/>

Le collectif se compose de personnels syndiqués et non syndiqués du travail social, de l'éducation, de la justice et de la protection de l'enfance, ainsi que de la Ligue des droits de l'Homme.

Le Collectif Enfance 31 poursuit son alerte des pouvoirs publics initiée en 2015 dans un contexte de prévention et de protection de l'enfance très dégradé sur le département. Il a demandé à participer aux Etats généraux, initiés par la secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel, suite au courrier collectif d'une vingtaine de présidents de départements. Il prépare en outre pour le mois de janvier la tenue d'un forum sur le livre de Jonathan Moncassin « Le bruit des talons aiguilles - itinéraire d'un enfant placé ».

CAMPAGNE TISSEO CONTRE LE HARCELEMENT SEXISTE

Janvier 2017, la LDH et l'AUTATE avaient présenté au président de Tisséo une série de mesures pour lutter contre le harcèlement sexiste dans les transports. Six ans après, la LDH a fait part de sa satisfaction quant aux actions menées de manière continue par Tisséo contre le harcèlement sexiste ; en particulier, la prise en compte des propositions que nous vous avons présentées : campagnes de communication, formations des personnels, arrêt à la demande.... Pour cette raison la LDH poursuit sa collaboration pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexiste dans les transports collectifs toulousains.

LA DEPECHE.fr

Accueil / Economie / Transports

Toulouse : dans les bus Linéo, descendez à la demande !



f t in

Transports, Toulouse, Haute-Garonne

Publié le 22/11/2022 à 07:01

Écouter cet article

Powered by ETX Studio
00:00/01:19

La descente à la demande va être étendue à partir du 25 novembre dans tous les bus Linéo de Tisséo. Un service qui permet de lutter contre l'insécurité notamment des femmes.

Réseau Education Sans Frontières 31



[Page Facebook RESF31](#)
<https://twitter.com/Resf31>

Le Réseau Education Sans Frontières est constitué de collectifs d'écoles, de citoyens, de syndicats et d'associations, dont la Ligue des droits de l'Homme, qui s'opposent aux expulsions de familles d'enfants scolarisés et défendent le droit de ces enfants à grandir et étudier en France.

La campagne #RegularisezMaintenant ! a pris la suite de #DeconfinonsLeursDroits !, initiée en 2020, et a donné lieu à différentes initiatives :



- Des petits déjeuners et rassemblements ont continué à être organisés dans de nombreuses écoles à l'initiative de collectifs d'établissements scolaires où des enfants de familles sans-papiers étaient scolarisés.

- Ces petits déjeuners militants ont accompagné des rassemblements devant la préfecture appuyant des rencontres de délégations Resf avec les services pour soutenir des familles et peser sur la politique générale menée sur le département. Ils ont également permis de maintenir la mobilisation auprès de familles régulièrement accompagnées au Tribunal administratif de Toulouse



- Des événements multiples avec le cinéma Utopia Tournefeuille (ciné-débats, cafés concerts, ventes d'affiches de cinéma, gouters)



Le Réseau Education Sans Frontières a également été à l'initiative en mai 2023 d'une fête de la Solidarité visant à des rencontres conviviales et des débats en présence des familles concernées.

Projets 2024



L'OPP (Observatoire toulousain des Pratiques Policières)



Entre le 1^{er} décembre 2022 et le 2 décembre 2021 (période de 12 mois), l'OPP a déclaré sa présence pour 33 manifestations de rue à Toulouse et 2 dans le Tarn (A69)

Source : déclarations en préfecture

A ce total, il convient d'ajouter Sainte-Soline (présence non déclarée)

Ce nombre de manifestations observé est en hausse très sensible (36 manifestations observées en 2023 contre 16 en 2022)

2022

- Décembre : 1

2023

- Janvier : 2
- Février : 3
- Mars : 9 à séquence Retraites et Sainte-Soline
- Avril : 5 à séquence Retraites et une manif A69
- Mai : 1
- Juin : 4
- Juillet : 1
- Août : 0
- Septembre : 1
- Octobre : 2 dont A 69
- Novembre : 7 à séquence Palestine

Durant cette période de 12 mois, l'OPP a participé à deux rencontres inter-observatoires en :

- janvier 2023 à Paris (Sophie et Pascal)
- novembre 2023 à Angers (Marie et Claude)

Sur les 12 derniers mois, six nouveaux observateur-es ont rejoint l'OPP

L'OPP s'est réuni 5 fois :

- le 9 février 2023 – Retour réunion inter-observatoires à Paris – Périmètre d'action de l'OPP

- le 6 avril 2023 – Retour de Sainte-Soline – Formation nouveaux observateur-es
- le 25 mai 2023 – Rapport Sainte-Soline – Bilan accueil nouveaux observateur-es
- le 19 octobre 2023 – Discussions sur la version v0 du troisième rapport de l'OPP
- le 22 novembre 2023 – Bilan réunion inter-observatoire + fonctionnement OPP

L'OPP a été présent lors de trois manifestations extra-toulousaines : une à Sainte-Soline fin mars et à deux manifestations contre l'A69 en avril et octobre

L'OPP a fait des communiqués de presse les :

- 17 mars suite à l'agression des CDI contre les personnes rassemblées place du Capitole
- 30 mars suite à la manifestation du 28 mars et le constat que les FDO ont fait dégénérer la manifestation
- 2 juillet suite à une agression sur les observateur-es

L'OPP a présenté son troisième rapport lors d'une conférence de presse le 28 novembre



Observatoire toulousain des Pratiques Policières
- 3^{ème} rapport -

Maintien de l'ordre Une dérive liberticide et violente



Toulouse – Novembre 2023

Télécharger le rapport :

<https://www.ldh-france.org/.../3eme-rapport-de-IOPP...>

Télécharger la synthèse :

<https://www.ldh-france.org/.../Synthese-et-conclusion...>

L'OPP a aussi participé à des émissions de radio et donné des interviews (Esprit Occitanie, Sud-Radio,

Canal Sud, R'd'Autan, France Télévisions, 100% radio, etc.)

Un représentant de l'OPP a témoigné lors de deux procès (tous les deux 4 années après les faits) : à Toulouse, le 21 mars 2023 (manifestante relaxée) et à Montauban, le 11 juillet 2023 (policier de la BAC condamné)

Santé en danger « Le Tour de France pour la santé »



A l'occasion du vote à l'assemblée du nouveau Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), de nombreuses organisations, opposées au nouveau « tour de vis » et partisans de la défense de la santé publique et d'une authentique démocratie sanitaire, ont décidé de constituer un collectif pour organiser sur ce thème un Tour de France pour la Santé. La LDH a soutenu cet évènement.

A Toulouse, cela a consisté en la tenue d'un « Village Militant », le 14 octobre, sur la coulée verte de l'Hôpital Lagrave, menacé de fermeture. La LDH y a pris la parole pour soutenir la santé comme droit fondamental et inconditionnel aux soins pour tous.



Suite à cet évènement, le collectif a pris la décision de pérenniser ses actions. La première d'entre elles a consisté à se rassembler le 30 novembre à Jean Jaurès contre la perspective de suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME) proposée par la majorité sénatoriale, dans le cadre de la loi Immigration de Gérard Darmanin. La LDH a confirmé sa présence dans ce collectif.

Principaux membres du collectif : CGT santé, SUD santé sociaux, Médecins du Monde, ACT UP, ATTAC, Fondation COPERNIC, SUD Culture, Case de Santé
...



L'exposition a déjà été présentée à la Fabrique/Université Jean-Jaurès (octobre/décembre 2022), Muret, Festival Danse et Solidarités (Mai 2023), Toulouse en Liberté- LdH (juin 2023), Narbonne, la Maison des potes (juin 2023), Montpellier/La Carmagnole (septembre 2023), Partage Faourette, Journée mondiale contre la misère (octobre 2023), Pezenas, Festival Photo « Temps d'Expo » (Novembre 2023)

Exposition itinérante nous contacter : collectifohi@gmail.com

Pour disposer de l'exposition

L'exposition itinérante est disponible gratuitement (prévoir les frais de transport). Elle se compose de 3 kakémonos recto/verso 80 cm x 200 (en hauteur) et de trois bâches horizontales 200 cm X 80cm. Une version uniquement en bâches à accrocher : 6 bâches 80 cm x 200 (en hauteur) est également disponible. D'autres configurations spécifiques peuvent être étudiées.

L'exposition itinérante sur le mal logement et la recherche citoyenne peut être accompagnée de débats sur le mal-logement, les recherches citoyennes, les manières de montrer le réel par la photographie et les « cartes sensibles », l'ethnographie comme méthode d'enquête, les rapports entre art, militantisme et recherche...

« Mettre en image la "souffrance toute nue" constitue une offense à la dignité des victimes données en pâture au monde qui les a assassinées tandis qu'un art qui voudrait ne pas les voir serait inadmissible au nom de la justice. » *André Rouillé [Dossier de présentation lors du festival photo Temps d'expo à Pézenas].*



Les rapports de la recherche et le du « Journal du Réceptionniste [version pdf et livre sonore pour les malvoyant.e.s] sont disponibles sur le site de la LdH Toulouse

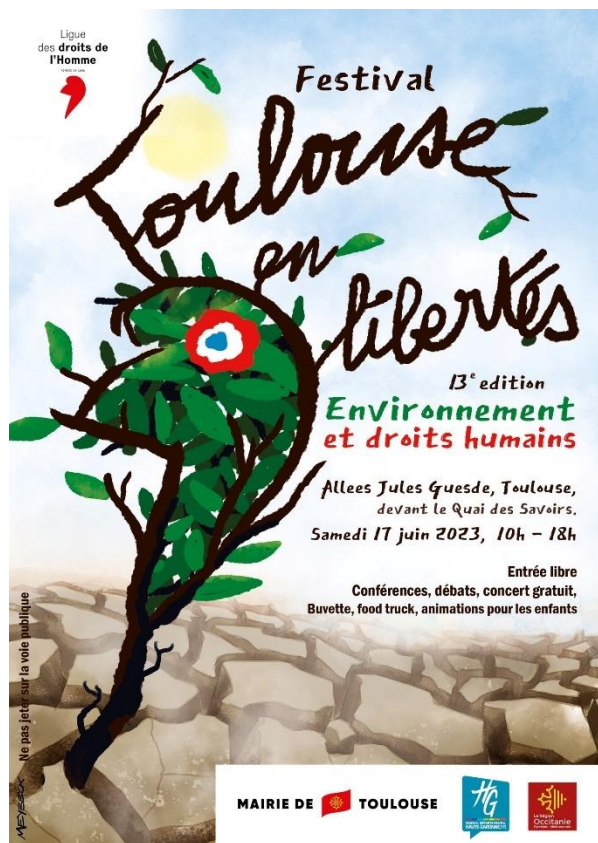


<https://urlz.fr/m5Jp>



<https://urlz.fr/m5Js>

Toulouse en Libertés 2023



La 13^{ème} édition de l'évènement « Toulouse en Libertés » s'est tenue le samedi 17 juin 2023, du 10h à 18h, autour du thème « environnement et droits humains ».

Cette rencontre annuelle avec les Toulousain-e-s est désormais inscrite dans le paysage local comme un moment de citoyenneté et de convivialité, qui permet de faire connaître les actions locales de la Ligue des droits de l'Homme (LDH).

Pour la première fois, l'évènement s'est tenu sur les allées Jules Guesde, en face du Quai des Savoirs. Ce nouveau lieu a fait l'unanimité tant des participants que des bénévoles de l'association.



L'édition de cette année a rassemblé plus de 200 personnes sur l'ensemble de la journée.

Durant la journée, trois tables rondes ont été organisées :

- **1^{ère} table ronde : « justice sociale et environnementale »**

La justice sociale face à la crise environnementale et l'enjeu de l'accès aux transports, à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'aménagement du territoire, dans une perspective écologique respectueuse du bien-être et du milieu de vie. Quel constat à Toulouse, en France et à travers le monde ? Y a-t-il une discrimination d'Etat et des politiques à l'encontre d'une partie de la population ?

avec **Geneviève Azam**, économiste, maître de conférences et chercheuse à l'université Toulouse Jean Jaurès, militante écologiste et altermondialiste au sein d'Attac France.

- **2^{ème} table ronde : « les constats du dérèglement climatique et ses enjeux »**

La préservation des biens communs environnementaux face aux limites planétaires : les sols, l'eau, l'air, les semences ainsi que les cours d'eau, nappes phréatiques, forêts, zones humides, lieux de gisements de matériaux ou de combustibles... Où en sommes-nous sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ? Pourquoi cette émergence et cette multiplication des projets écicides soutenus par les pouvoirs publics et des politiques malgré les rapports scientifiques ? Quels sont les rôles et places des scientifiques, citoyens, politiques, Etat face à ces enjeux ?

avec **Serge Planton**, climatologue, ancien responsable du groupe de recherche climatique au Centre National de Recherches Météorologiques de Météo-France (Météo-France/CNRS), contributeur aux rapports du GIEC

et **Dominique Delbos**, ingénieur agronome au bureau d'étude ADRET ENVIRONNEMENT, intervenant sur la biodiversité

- **3^{ème} table ronde : « le citoyen, le politique et l'Etat, et l'exercice des droits »**

L'exercice des droits à caractère environnemental dans le cadre des enquêtes publiques, de l'accès à l'information, de la confrontation des citoyennes et citoyens face à l'Etat et aux instances politiques. Pourquoi cette prise de conscience s'opère de plus en plus chez certains alors que d'autres développent une posture de déni ? Les citoyens arrivent-ils à exercer leurs droits afin d'exprimer leurs avis dans des enquêtes publiques, voire leur refus des projets qu'ils combattent ?

avec **Léa Sébastien**, géographe, maître de conférence à l'université Toulouse Jean Jaurès, chercheuse au CNRS laboratoire Geode (Géographie de l'Environnement)

L'ensemble des débats ont été traduits en langage des signes (LSF) grâce à la présence de traductrices d'Interpreti



Village associatif

Cette année, de nombreuses associations partenaires ont assisté à Toulouse en Libertés, en tenant notamment un stand permettant de présenter leur association et les missions remplies : Amnesty International, ANV COP21, Attac France, ATECOPOL, Axe Vert la Ramée, Eau Secours 31, Extinction Rebellion, France Nature Environnement, La Confédération Paysanne, collectif « La 3^{ème} Prison à Muret, c'est NON ! », La Voie est Libre, Les Amis de la Terre, Les Faucheurs Volontaires, N.A.T.U.R.E.S. Pradettes, Non à Val Tolosa, Non ZAC du Rivel, Réseau Education Sans Frontières (RESF).

Comme chaque année, notre partenaire, la librairie de la Renaissance a également tenu un stand où le public pouvait trouver de nombreux ouvrages en lien avec la thématique « environnement et droits humains ». Le dessinateur Jean-Benoît Meybeck était aussi des nôtres afin de dédicacer certains de ses ouvrages.

Animations



La journée a été ponctuée par des animations musicales grâce à la présence du groupe **Wá Tambó**, groupe Afro-Latino aux accents occitans, qui réunit des membres d'origines diverses (Brésil, Chili, France) aux âmes voyageuses. Une musique pleine de vitalité qui invite à la danse et au partage.

En fin de journée, une représentation de théâtre citoyen a eu lieu, intitulé « Le pré des jachères – non à la bétonisation du Vivant » afin de dénoncer l'artificialisation des sols.

De nombreuses animations pour les enfants ont été organisées tout au long de la journée : jeux, ateliers de conte, ateliers de yoga, concours de dessin, arbre à souhait, quizz. Toutes ces activités ont rencontré un franc succès auprès des enfants et des parents !

Un point restauration était aussi présent (Food Truck L'Epicurieux, sorbets et glaces végétales d'Ôconice) ainsi qu'une buvette.



COMMUNIQUE

Prison, sujet récurrent, réponse habituelle : on ne change pas une politique qui perd !

Toulouse, le 5 mai 2023

Le Garde des sceaux a présenté mercredi 3 mai en Conseil des ministres son projet de loi de programmation et d'orientation de la justice qui entérine notamment la construction de nouvelles places de prison.

Ceci concerne notre région, le Muret, où sont déjà installés une Maison d'arrêt à Seysses et un centre de détention à Muret, deux établissements de plus de 600 places.

Le collectif [La troisième prison à Muret, c'est non !](#) qui regroupe des riverains, des agriculteurs, l'association CESAAM (Citoyens et citoyennes pour l'Ecologie et la Solidarité à et autour de Muret), le Syndicat des Avocats de France ainsi que la Ligue des Droits de l'homme s'oppose depuis les premières annonces à ce projet de 615 places, prévu sur une surface de 17ha de terres agricoles et d'espaces naturels à Labastidette sur la commune de Muret. Le Maire de Muret a introduit un recours contre la Déclaration d'utilité publique et ensemble avec son conseil municipal et communautaire reste fermement opposé au projet proposé.

De son côté la section toulousaine de la Ligue des droits de l'Homme, soutenue par la section Midi Pyrénées des Amis de la Terre et l'association locale CESAAM, prépare un recours au contentieux contre l'arrêté préfectoral «Dérégulation espèces protégées» du 20 février 2023 après que l'ensemble des recours amiables ont été purgés.

En effet, nous sommes convaincus qu'un changement radical de nos politiques pénale et pénitentiaire multiples est plus que jamais à l'ordre du jour pour mettre un terme à l'escalade du toujours plus de prisons au détriment de dispositifs alternatifs ; l'abandon du projet de Muret en sera la première pierre.

Des solutions existent autres que la construction de places de prison.

De nombreuses études montrent que les mesures alternatives à l'incarcération obtiennent de meilleurs résultats en terme de récidive et de réinsertion. Elles ont d'ailleurs conduit nos voisins européens à changer leur politique et certains ferment des prisons.

Notons à cet égard que durant la période de confinement en raison de la pandémie de la Covid19, la justice a montré sa capacité à vider les prisons. Cette situation, si elle résulte de circonstances exceptionnelles, souligne une évidence incontestable : réduire la population carcérale, prendre en charge en milieu libre ceux qui peuvent ou doivent l'être, n'est ni déraisonnable, ni dangereux. Nous avons là à disposition une solution rapide et nous pouvons la pérenniser avec la mise en place de la régulation carcérale au sein des maisons d'arrêt.

Nous faire croire que la construction de nouveaux établissements pénitentiaires est la solution est aussi illusoire que toutes les précédentes. Pour changer rapidement une situation devenue intenable, il faut d'abord réhabiliter des centres vétustes tels que celui de Seysses et simultanément procéder à un sérieux réexamen de notre politique d'enfermement en France.

La solution du toujours plus de prisons a été et reste une impasse.



COMMUNIQUE

Toulouse, dispersion des manifestations : la police doit respecter la loi

Toulouse, le 24 janvier 2023

La section toulousaine de la Ligue des droits de l'Homme et l'antenne toulousaine de la fondation Copernic ont été alertées par un certain nombre de citoyennes et de citoyens qui, à la fin des manifestations sur la voie publique, se sont vus, comme cela a été le cas ce 19 janvier 2023, intimé l'ordre par des représentants de la force publique de ranger drapeaux et pancartes et de retirer badges, autocollants et tous signes d'appartenance politique ou syndicale avant de franchir les barrages de police mis en place à l'entrée du pont Neuf et du pont Saint-Pierre.

Nos organisations rappellent qu'une telle injonction est totalement illégale et ne peut se fonder sur aucune disposition réglementaire ou légale de quelque nature que ce soit.

Elles appellent les autorités préfectorales et judiciaires à interdire vigoureusement cette pratique par une communication claire auprès des représentants des forces de l'ordre.

Nous invitons tous les citoyens qui seraient victimes de ce genre d'injonction totalement contraire aux principes fondamentaux de la liberté d'expression et de manifestation à refuser fermement d'obtempérer et à nous signaler ce type d'incident, en relevant le cas échéant le numéro d'identification RIO des agents auteurs de ces pratiques.

ldh.toulouse@gmail.com
copernic.tlse@gmail.com -

(Voir Fiche juridique LDH « Nos droit – Contrôles & fouilles en manifestation » jointe)

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal judiciaire - Palais de Justice
2, allées Jules Guesde – BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Toulouse, le 25 janvier 2023

Monsieur le Procureur,

La section toulousaine de la Ligue des droits de l'Homme a été alertée par un certain nombre de citoyennes et de citoyens qui, à la fin des manifestations sur la voie publique à Toulouse, se sont vus, comme cela a été le cas ce 19 janvier 2023, intimé l'ordre par des représentants de la force publique de ranger drapeaux et pancartes et de retirer badges, autocollants et tous signes d'appartenance politique ou syndicale avant de franchir les barrages de police mis en place à l'entrée du pont Neuf et du pont Saint-Pierre

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une telle injonction est totalement illégale et ne peut se fonder sur aucune disposition réglementaire ou légale de quelque nature que ce soit.

Nous vous appelons à prendre toutes les mesures à l'encontre de cette pratique par les moyens que vous jugerez nécessaires auprès des représentants des forces de l'ordre.

Nous invitons par ailleurs tous les citoyens qui seraient victimes de ce genre d'injonction totalement contraire aux principes fondamentaux de la liberté d'expression à refuser fermement d'obtempérer et à nous signaler ce type d'incident, en relevant le cas échéant le numéro d'identification RIO des agents auteurs de ces pratiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites que nous comptons pour notre part donner à ces événements et, compte-tenu de leur gravité, rendons ces informations publiques.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de nos sentiments républicains

Pierre Bemat
Co-président LDH Toulouse



Caoline Mourgues
Co-présidente LDH Toulouse



COMMUNIQUE DE PRESSE

Erwan et de Jean de Dernière Rénovation lourdement condamnés par le tribunal de Toulouse

La LDH de Toulouse exprime sa forte préoccupation
face à la répression policière et judiciaire contre les militants écologistes.

Le 5 novembre dernier, lors d'un match de rugby entre le Stade Toulousain et le Stade Français, deux jeunes activistes se revendiquant de «Dernière Rénovation» traversent le terrain, montent sur les poteaux et s'attachent devant les spectateurs du stade Ernest Wallon à Toulouse. Cette action symbolique lors d'un événement sportif à forte portée médiatique visait à dénoncer l'inaction du gouvernement face à l'urgence climatique. Ils seront exfiltrés du stade, sans aucun ménagement, placés en garde à vue pendant plus de 50 heures et le tribunal les condamnera le 10 mai dernier à deux mois de prison avec sursis, une interdiction de stade pendant deux ans et un versement de plus de 7.000 euros au Stade toulousain, au titre du préjudice matériel.

Cette décision nous semble disproportionnée car, pendant que tous les regards sont tournés vers ces jeunes activistes, faut-il rappeler que :

- le gouvernement a ignoré les propositions de rénovation énergétique des bâtiments de la Convention Citoyenne pour le Climat,
- le gouvernement est condamné par ses propres tribunaux pour son inaction climatique,
- le gouvernement a choisi de répondre par un 49.3 pour faire passer en force le projet de loi de finances 2023 en retirant l'amendement sur les 12 milliards à consacrer à la rénovation thermique ?

De quoi nourrir l'exaspération de ces jeunes activistes qui devront faire face à des catastrophes climatiques de grande ampleur et lancent l'alerte, tout simplement.

Les militants écologistes connaissent aujourd'hui une répression grandissante qui criminalise leurs actions pour défense des conditions d'habitabilité de notre planète. Sans possibilité d'être entendues dans le cadre légal, les associations sont contraintes d'utiliser des moyens médiatiques forts pour faire respecter des engagements non-tenus, avec une justice qui s'attaque à celles et ceux qui dénoncent sans se préoccuper de celles et ceux qui vivent au quotidien dans des passoires énergétiques.

Que valent donc quelques minutes d'interruption d'une rencontre sportive face aux 7 millions de passoires énergétiques que compte la France ?
Que vaut une petite parenthèse sportive face aux conditions de vie dégradées des habitants de logements insalubres et face aux milliers de décès qu'elles engendrent ?

Toulouse, le 29 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

A 69 – LA LDH TOULOUSE SOUTIENT LES GREVISTES DE LA FAIM



Aujourd'hui 20 septembre, Thomas Brail, fondateur du GNSA en est à son 20^{ème} jour de grève de la faim. Avec lui, sept autres personnes sont aussi en grève de la faim.

Leur demande est que les travaux de construction de l'A 69 soient suspendus tant que la Justice n'a pas statué sur la légalité du projet d'autoroute.

La LDH de Toulouse apporte son soutien aux 8 grévistes de la faim et demande aux autorités de respecter les procédures judiciaires en cours.

Toulouse, le 20 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 16 octobre 2023

Autoroute A 69 : poursuite des travaux... Illégaux ? La suspension du projet constitue un impératif démocratique

Malgré la très forte opposition qu'ils suscitent, après la décision de 14 personnes d'engager une grève de la faim et de trois d'entre elles d'aller jusqu'à la grève la soif, les travaux de réalisation de l'autoroute A69 entre Verfeil et Castres se poursuivent. Les responsables politiques ont concédé une suspension des « défrichements importants » (?), mais aucune suspension des travaux eux-mêmes n'a été acceptée.

Le tribunal administratif de Toulouse, saisi par les opposants ne rendra vraisemblablement sa décision sur la légalité de cette réalisation que dans un ou deux ans. D'ici là, si les choses suivent leur cours, les travaux seront achevés et il sera impossible de faire machine arrière.

COMMUNIQUE

A 69 - Alerte de la LDH Toulouse concernant la manifestation contre l'A69

Toulouse, le 29 octobre 2023

La criminalisation des manifestant.e.s a donné le week-end dernier dans une surenchère dangereuse : contrôles de police systématiques, empêchement pour de nombreux manifestants de rejoindre le lieu de la manifestation, communication alarmiste et guerrière des autorités préfectorales, pour finir par une répression dure d'une conférence scientifique.

La LDH Toulouse rappelle avec force que le droit de manifester doit rester la norme et être pleinement respecté. Elle s'interroge sur les buts recherchés par l'Etat et son représentant local.



Est-ce Noël pour tous les enfants ? NON !

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989, impose des obligations aux 197 Etats signataires, dont la France. L'intérêt supérieur de l'enfant est posé en principe essentiel, en cohérence avec ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

- Il en est ainsi du droit à l'éducation qui ne devrait laisser aucun enfant exclu des bancs de l'école, quelles que soient ses conditions de vie, de nationalité, de handicap ou la situation administrative de ses parents.
- Il en est ainsi du droit à la non détention des mineurs dans les centres de rétention administrative et d'un emprisonnement en dernier recours uniquement, dans le cadre d'une justice spécialisée.
- Il en est ainsi du droit à un logement digne et salubre qui permette l'épanouissement de l'enfant.
- Il en est ainsi du droit à la santé, à une alimentation saine et accessible.
- Il en est ainsi du droit à l'intégrité du corps des enfants, contre toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'exploitation, incluant les violences sexuelles.

Et pourtant !

Alors que le président Macron avait promis dans sa campagne de 2017 que plus personne ne devait dormir dehors, le Samu social 31 est saturé (plus de 230 refus par jour) et l'attente pour un logement social est de plusieurs années. Les quelques familles et mineur.es qui trouvent un refuge précaire en sont expulsé.es et la préfecture a procédé tout l'été à l'expulsion massive des hébergements hôteliers (car "l'hôtel ne doit pas être une solution à long terme " dit la préfecture lors d'une audience le 24 octobre dernier).

Aujourd'hui, au moins 311 enfants dorment dehors dans le département (et 3000 en France selon l'UNICEF) ! Cette situation les prive de tous leurs droits les plus élémentaires (le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation...).

L'hiver est là, l'État ne propose aucune solution pour ces familles. C'est illégal !

Nos syndicats et associations, porteuses de valeurs conformes à la Convention internationale des droits de l'enfant, dénoncent cette situation indigne et qui se dégrade d'année en année dans l'un des pays les plus riches du monde !

Nous appelons à faire du 20 novembre un moment fort de mobilisation !

- **Le matin, devant tous les établissements scolaires concernés** des petits déjeuners solidaires
- **Le soir, 18h métro Jean Jaurès**, rassemblement autour d'un village solidaire et d'informations



OBSERVATOIRE DES PRATIQUES POLICIERES – OPP COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 2 juillet 2023

Les observateurs pris à partie par la police

Ce vendredi 30 juin 2023, une équipe de 4 membres de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - OPP était présente pour observer le dispositif et le comportement des policiers dans le cadre d'un rassemblement faisant suite au décès de Nahel, tué par un policier avec son arme de service lors d'un contrôle routier à Nanterre. Comme c'est le cas depuis bientôt 6 années maintenant, l'OPP avait informé par courriel la préfecture et la Direction départementale de la sécurité publique - DDSP de la présence des observateurs. Ceux-ci, revêtus de leur chasuble jaune et bleue, siglée au dos, étaient clairement identifiables ; et avaient d'ailleurs été « repérés » en tant que tels par l'OPJ toulousain qui dirigeait le dispositif policier.

A 20h50, les observateurs filment (c'est le début d'une séquence vidéo de 4 minutes et 44 secondes) ce même OPJ qui procède à des sommations extrêmement rapides, puis les policiers avancent en direction des personnes rassemblées qui, eu égard à la brièveté des sommations, n'ont pas eu le temps de se disperser. Les policiers, CDI -Compagnie Départementale d'intervention-toulousains et CRS, poussent sans ménagement, avec des coups de bouclier, les personnes rassemblées en direction de la rue Gambetta. Les observateurs suivent, en filant avec leurs smartphones, le cordon de policiers qui progresse rapidement dans la rue Gambetta puis décident de passer devant celui-ci pour varier les angles d'observation et de prise de vue. Sous la pression des policiers, les observateurs, toujours sur le trottoir et à l'écart des manifestants, décident de se positionner sous le porche d'un commerce pour laisser passer les policiers. Ils sont alors délogés manu militari par les CRS (fin de la séquence vidéo) avec moult menaces verbales auxquelles, avec beaucoup de sang-froid, ils ne répondront pas sachant que toute réaction pourrait être assimilée à un acte de rébellion... Ils seront ainsi repoussés violemment avec des coups de boucliers sur plusieurs dizaines de mètres. Quand, enfin, les policiers stopperont leur progression, les CDI toulousains, une vingtaine, regroupés en cordon, se réjouiront visiblement du sort qui a été réservé aux observateurs tout en les invectivant.

L'OPP proteste vivement contre les violences physiques et verbales dont ont été victimes les observateurs ce 30 juin 2023. Ce qui, il faut le rappeler, est loin d'être la première fois (voir les rapports de l'OPP de 2019 et de 2021, les nombreux communiqués publiés ainsi que la page facebook de l'observatoire).

Nous rappelons au Préfet et au DDSP trois éléments fondamentaux concernant les observateurs de l'OPP.

Les observateurs sont protégés par le droit international. Ainsi, le comité des droits de l'homme de l'ONU a rappelé, dernièrement, que les observateurs bénéficient de la protection offerte par l'article 21 du pacte international relatif aux droits civils et politiques en ce qu'ils « jouent un rôle particulièrement important pour ce qui est de permettre la pleine jouissance du droit de réunion pacifique. Ces personnes ont le droit à la protection offerte par le pacte. Il ne peut pas leur être interdit d'exercer ces fonctions, y compris en ce qui concerne des actions des forces de l'ordre. Ils ne doivent pas risquer de faire l'objet de représailles ou d'autres formes de harcèlement, et leur matériel ne doit pas être confisqué ou endommagé. Même si une réunion est déclarée illégale et est dispersée, il n'est pas mis fin au droit de la surveiller. La surveillance des réunions par les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales constitue une bonne pratique ».

En outre, la commission de Venise du Conseil de l'Europe et l'OSCE rappellent que la présence des observateurs lors des rassemblements doit être juridiquement garantie sans que les autorités des États puissent entraver l'exercice de ce droit, que les manifestations couvertes soient ou non pacifiques, et cela y compris en présence d'ordre de dispersion à l'attention des participants aux rassemblements.

...



Identification de la police : tout va très bien madame la Marquise !

Alors que les violences commises par des policiers et des gendarmes sont de plus en plus documentées ces derniers temps, sans qu'il ne soit toujours possible d'en identifier les auteurs, notamment parce que leurs visages sont dissimulés par des cagoules et parce qu'ils sont nombreux à ne pas porter en évidence leur matricule, le juge des référés, saisi par l'ACAT-France, la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, vient de rejeter leur requête tendant à voir imposer ce port du RIO (référentiel des identités et de l'organisation) de façon effective, par une ordonnance du 5 avril 2023.

Le Conseil d'État constate que « l'obligation de port du numéro d'identification n'a pas été respectée en différentes occasions par des agents de la police nationale pendant l'exécution de leurs missions, en particulier lors d'opérations de maintien de l'ordre », et en déduit qu'il s'agit de manquements aux dispositions réglementaires.

Ce constat d'un grave manquement aurait pu suffire au Conseil d'État pour enjoindre au ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Nos organisations avaient proposé des mesures simples : par exemple, que le responsable d'unité sur place vérifie le respect de cette règle déontologique avant toute opération et qu'une enquête soit ouverte lorsque tel n'est pas le cas.

Pour autant, le juge des référés n'est pas convaincu que le non-port du « RIO » soit systémique, ni qu'un tel manquement empêche l'identification des auteurs de violences.

Nos organisations ont déjà déposé un recours en annulation devant le Conseil d'État après que le ministère de l'Intérieur a refusé de remplacer ce « RIO » par un matricule plus visible, y compris la nuit, et aisément mémorisable. Le ministre avait aussi refusé d'ouvrir une enquête en vue d'éventuelles poursuites disciplinaires, et refusé d'interdire le port de la cagoule.

Nous continuerons à documenter ces manœuvres de dissimulation, car cela crée un sentiment d'impunité pour les agents qui souhaitent s'affranchir des règles. Le citoyen a le droit de demander que l'action de la police soit transparente. C'est un principe fondamental dans une société démocratique.